

Engagement Carbone

AÉROPORT LE HAVRE - OCTEVILLE



Ces dernières années, le secteur aérien et notamment les aéroports ont pris conscience de l'importance croissante d'agir contre le dérèglement climatique. Ainsi, il est primordial d'arriver à une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, l'aéroport du Havre-Octeville a décidé d'adopter une démarche volontaire lui permettant de suivre, de contrôler et de réduire son impact sur l'environnement.

L'aéroport du Havre a donc choisi de maintenir son engagement au sein du programme « Airport Carbon Accreditation » (ACA). Ce programme, développé par l'ACI Europe, a pour but de permettre à l'aéroport de réduire efficacement son empreinte carbone et de bénéficier d'une efficacité accrue en réduisant sa consommation d'énergie.



Volontaire et ambitieux, l'aéroport du Havre a choisi de maintenir son engagement dans la démarche Airport Carbon Accreditation et de viser l'obtention du niveau 2 en 2022. Ce niveau requiert, après l'élaboration de la cartographie des émissions de CO₂, la définition d'un plan de management carbone et la réalisation de progrès vers une empreinte carbone réduite (scope 1 et 2 du GHG Protocol).

Par cette lettre, l'aéroport du Havre s'engage à mener les actions prioritaires pour tendre vers une neutralité carbone.

Fait le 28 septembre 2022 au Havre

Sandrine BLAIS, Directrice d'exploitation

SEALHOC

AÉROPORT LE HAVRE OCTEVILLE
rue Louis Blériot
76620 Le Havre
SIRET : 905 360 939 000 11